

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

JUIN 2023

ST-JEAN-BAPTISTE - 24 JUIN 2023

MERCI AUX COMMANDITAIRES ET AUX BÉNÉVOLES !

DÉTAILS À LA PAGE 13

La Fête
nationale
du Québec

INAUGURATION DU PARC RÉAL-GODIN

DÉTAILS À LA PAGE 4



Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

À LA UNE

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 05 TAXES - 3^E VERSEMENT
- 05 OMH - LOGEMENT À LOUER
- 06 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 10 AVIS PUBLICS
- 14 REMERCIEMENTS - COMMANDITAIRES FEUX D'ARTIFICE
- 20 SIMULATION ET POMPIERS HEUREUX
- 21 SKATE PARK ET DEK HOCKEY
- 22 CAMP DE JOUR - REMERCIEMENTS
- 24 SOCCER
- 25 ÉVÉNEMENT IMPROVISATION - LEVÉE DE FONDS

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Le 26 juin - Fête Nationale
Le 3 juillet - Fête du Canada
Du 24 juillet au 4 août - Vacances estivales

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

**PERSONNEL
MUNICIPAL**



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | jeudi de 8 h à 14 h
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot du MAIRE

Réjean Rajotte
Maire

Chers citoyens et citoyennes,

Je voudrais remercier les citoyens, les anciens résidents et les visiteurs présents à l'inauguration du parc Réal-Godin, le 1^{er} juin dernier. Il était beau de les voir tous réunis à discuter et se rappeler de bons souvenirs. Sous des airs de violon, les chanteurs ont charmé le public, pendant que d'autres profitaient des différents amusements. Belle réussite pour notre beau village.

Pour l'aménagement de la phase 1 du parc Lussier/Principale, la MRC des Maskoutains a confirmé une aide financière de 20 000 \$ du programme FDR. Les travaux du projet « Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands » débiteront après les vacances.

Une autre bonne nouvelle! Les travaux demandés par la Municipalité sur la rue Principale se sont terminés plus rapidement que prévu. Bientôt, le ministère des Transports et de la Mobilité durable fera des travaux au-dessus et en-dessous du viaduc de l'autoroute 20, sur la rue Principale. Dès qu'il nous confirmera la date de début des travaux, la Municipalité vous informera via Facebook et infolettre.

Chaque année, la Municipalité fait une section de route en resurfacement. C'est au tour du 2^e Rang de se refaire une beauté. La date officielle des travaux sera annoncée sur nos réseaux sociaux dès qu'elle sera connue.

Pour les travaux de la 5^e Avenue, je tiens à vous remercier pour votre patience et votre compréhension. Je porte cependant à votre attention qu'il est inutile de manquer de courtoisie envers le personnel municipal. Nous sommes conscients que des citoyens subissent certaines contraintes lors de chantiers. Malheureusement, il y a des choses qu'on ne peut contrôler, comme la température, l'humidité du sol et les autres imprévus. Bientôt, tout sera terminé et nous serons sécurisés au niveau de la qualité du réseau de l'eau pour plusieurs décennies. Suite à l'asphaltage, l'entrepreneur viendra faire la remise en état des entrées et cours qui ont été endommagées par les travaux.

Bonnes vacances à tous! Soyez prudent, surtout sur les plans d'eau et en forêt. Au plaisir de vous croiser le 24 juin.



Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

L'été est à nos portes et plusieurs gros projets sont terminés ou tirent à leur fin. Nous pourrions alors travailler sur de nouveaux dossiers. Les principaux projets à venir sont :

CPE – Restez à l'affût en consultant notre Facebook et l'infolettre, car le CPE devrait avoir l'autorisation ministérielle sous peu. Comme le prochain Bagotier sortira à la fin d'août, les informations pertinentes reçues seront publiées sur nos réseaux sociaux pour vous en informer.

Protection de l'eau potable – La Municipalité avait obtenu un rapport d'analyse de la vulnérabilité de l'eau potable il y a quelques années. Celui-ci est disponible sur le site Internet. La deuxième étape est entreprise pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable ainsi qu'un plan d'action. Cette démarche, encadrée par les étapes prévues par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) devrait durer une année environ.

Eau potable – La Municipalité a trouvé une source d'eau potable et a autorisé le processus pour ajouter cette source à son réseau actuel. Certaines étapes doivent être complétées pour mettre en œuvre ce projet, dont notamment :

- MELCCFP : demander une nouvelle autorisation ministérielle pour l'utilisation du nouveau puits, ainsi qu'une modification de l'autorisation ministérielle pour l'usine de filtration de l'eau potable;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : demander une subvention pour une aide financière pour la réalisation du projet et enclencher le processus d'approbation pour un règlement d'emprunt.

En terminant, je désire revenir sur l'évènement honorifique du parc Réal-Godin. J'aimerais dire un grand merci au conseil municipal pour sa confiance et son soutien. Je tiens particulièrement à exprimer toute ma gratitude envers notre équipe de travail. Avoir une vision, c'est une étape, mais pour pouvoir réaliser les rêves et les projets pour une collectivité, il est nécessaire d'avoir une équipe tissée serrée, tant pour la mise en place des aménagements et la préparation que pendant et après l'évènement. Sans l'aide de chacun d'entre vous, cela n'aurait pas été aussi parfait! C'est avec tellement de fierté que nous avons mené à terme ce projet, tout comme les autres déjà réalisés ensemble.

Nous espérons que la population de Sainte-Hélène-de-Bagot pourra toujours bénéficier au mieux de ce que la Municipalité pourra créer et fournir en services à la communauté.

Je vous souhaite un été magnifique et profitez bien de vos vacances.

INAUGURATION DU PARC RÉAL-GODIN

Un geste de reconnaissance et un hommage pour ce grand homme

Sainte-Hélène-de-Bagot, le 1^{er} juin 2023 – La Municipalité est très fière d'annoncer que suite à sa décision d'honorer monsieur Réal Godin, la Commission de toponymie rendait officiel le nom du parc Réal-Godin le 21 mars 2023. C'est donc en ce jour que l'inauguration officielle du parc au centre du village a enjôlé la population et laissera pour toujours le souvenir de l'implication de ce grand homme pour la communauté.

Qui était Réal Godin? Né à Sainte-Hélène-de-Bagot le 18 avril 1919, monsieur Godin a mené une vie dévouée au bonheur et au service des autres, et ce, jusqu'à son départ le 9 août 2021, à l'âge de 102 ans.

Monsieur Godin était tout un homme, un grand homme! En bref, il a joué du violon pour plusieurs générations et il a été maître de chant de l'église pendant 7 décennies. Il a cultivé la terre, a été menuisier, a également agi à titre de conseiller municipal, inspecteur en bâtiment, chef pompier et gérant de banque. Il a, de manière extraordinaire et pour que les enfants n'aient pas froid l'hiver, transformé un vieux camion de bière en autobus et il a été le premier à conduire les élèves en sécurité vers l'école du village, pour ensuite fonder sa compagnie de transport scolaire.

Afin d'immortaliser le souvenir de ses accomplissements, une plaque commémorative a été conçue, traçant les exploits de cet homme aux mille et un talents. La Municipalité de Sainte-Hélène remercie la MRC des Maskoutains et le ministère de la Culture et des Communications pour l'octroi d'une subvention dans le programme de mise en valeur du patrimoine, afin d'aider à l'acquisition de cette plaque. La Municipalité a fait confectionner une arche au nom du parc, par un artisan local, l'entreprise JMP, qui rappelle fièrement le passage de monsieur Godin parmi les Hélénoises et les Hélénois. D'autres améliorations ont également été apportées à cet espace, dont l'ajout et la remise en état de matériel urbain, pour en faire une oasis de détente et de rencontre dans une atmosphère conviviale. Une collaboration a aussi été faite par le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot qui a investi sur du matériel urbain, dans le cadre d'un projet pour les aînés, avec l'aide financière de la MRC des Maskoutains, par son programme du Fonds de développement rural.

Monsieur Bertrand Godin, coureur automobile bien connu et surtout petit-fils de monsieur Réal Godin, est à l'origine de la demande de reconnaissance envers son grand père. Il était présent lors de l'inauguration, afin de partager la fierté et le bonheur de voir ainsi son grand père honoré par sa communauté, dans son village qu'il aimait tant.

C'est avec un grand bonheur que les citoyens et visiteurs pourront bénéficier de ce lieu pour prendre une pause, faire un pique-nique ou profiter du moment présent lors de la visite du circuit patrimonial du village de Sainte-Hélène-de-Bagot.

« Monsieur Réal Godin, avec votre souvenir au cœur du village, nous ne pourrions qu'être inspirés par votre implication de nombreuses façons dans la communauté et votre volonté à trouver des solutions pour aider votre prochain. Merci monsieur Godin! », a conclu le maire, monsieur Réjean Rajotte.



Crédit photo : Raymond Lessard

BONNES VACANCES!

Le conseil et les employés municipaux vous souhaitent de bonnes vacances!

Notez que le bureau municipal sera fermé pour les vacances estivales du 24 juillet au 4 août inclusivement.

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
 - ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLICS)

“

La prochaine séance du conseil
sera tenue le 4 juillet 2023,
au 421, 4^e Avenue.

”

TAXES MUNICIPALES

DATE D'ÉCHÉANCE

3^e versement

22 août 2023

LOGEMENT À LOUER

La municipalité fait partie de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton. Un de ses conseillers siège sur le conseil d'administration. Afin d'aider notre population à faible revenu à se loger, nous partageons cette annonce concernant du logement social.

L'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'aider les ménages à faible revenu à se trouver un logement à prix abordable. Le montant du loyer est fixé à 25 % du revenu du ménage.

Pour Sainte-Hélène, l'immeuble est situé au 306, 5^e Avenue et est dédié à la clientèle de 50 ans et plus.

Actuellement, un logement 3½ est libre pour occupation immédiate.

Pour être admissible :

- vous devez avoir au moins 50 ans;
- un revenu annuel de moins de 22 000,00 \$;
- ne pas posséder des avoirs pour une valeur supérieure à 30 000,00 \$.

Information : Martine Cloutier au 450 774-5188



Résumé de certains points de la séance du conseil. Le procès verbal dans son intégralité est disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

6 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	4	TRANSPORT
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	4.1	MTQ – Demande d'intention de renouvellement – Approbation;
1.2	Période de questions;	4.2	MRC des Maskoutains – Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham – Projet de développement d'une piste cyclable en site propre – Appui;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5	HYGIÈNE DU MILIEU
2.1	Ordre du jour – Adoption;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
2.2	Procès-verbal – Adoption;	5.2	PEPPSEP – Confirmation du montant de la subvention – Dépôt;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	5.3	Règlement numéro 604-2023 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau rivière Chibouet, branches 123 et 124 – Avis de motion et projet de Règlement – Dépôt;
2.4	États comparatifs – Dépôts;	5.4	Règlement numéro 606-2023 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau Petit Ledoux, branche 1 et le cours d'eau rivière Chibouet, branches 42 et 47 – Avis de motion et projet de Règlement – Dépôt;
2.5	MRC des Maskoutains – Fonds de développement rural (FDR) – Confirmation de subvention pour le projet Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands – Phase 1 – Dépôt;	5.5	OBV Yamaska – AGA du 15 juin 2023 – Nomination et autorisation;
2.6	Association des directeurs municipaux du Québec – Inscription au congrès – Autorisation;	5.6	Mandat d'arpentage et de relevé pour le puits d'essai – Mandat à François Malo – Ratification;
2.7	MRC des Maskoutains – Proposition de service d'archiviste – Non-intérêt pour la période 2023 2024 – Information;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.8	Mandat pour le service d'archiviste 2024 – Approbation;	6.1	FADOQ Régionale Richelieu-Yamaska – Rallye intergénérationnel régional – Demande de partenariat – Approbation;
2.9	Desjardins – Emprunt temporaire – Travaux financés en partie par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Autorisation;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.10	Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels – Abolition;	7.1	Règlement numéro 605-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P – Second projet – Adoption;
2.11	Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe – Modification des autres considérations faisant partie de la résolution numéro C-11-09-17, relativement au protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services – Addenda – Approbation;	7.2	Projet patrimoine – Photographe – Approbation;
2.12	Projet Bédard – Demande de participation aux coûts des infrastructures – Information;	7.3	Projet patrimoine – Graphisme pour mise à jour du dépliant – Approbation;
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	7.4	Projet patrimoine – Fanions promotionnels du circuit patrimonial – Approbation;
3.1	Incendie – Demandes mensuelles;	8	TRAVAUX PUBLICS
3.2	Incendie – Rapport mensuel;	8.1	Fuite de conduite – Rue Principale hauteur du 685 – 29 avril 2023 – Ratification;
3.3	Incendie – Aide-préventionniste – Contrat temporaire – Embauche;	8.2	Fuite de conduite – Rue Principale hauteur du 685 – 10 mai 2023 – Ratification;
3.4	Incendie – Caserne couvre vitres – Ratification;		
3.5	MRC des Maskoutains – FRR4 – Demande d'aide financière – Étude de regroupement des services de sécurité incendie – Abrogation de la résolution numéro 147-05-2023 – Adoption;		
3.6	Ville de Saint-Hyacinthe – Entente HAZ MAT – Approbation;		

9	LOISIRS ET CULTURE	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
9.1	Demande de partenariat – Évènement d'improvisation pour une levée de fonds – Approbation;	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE
10	AFFAIRES DIVERSES		
10.1	Installation d'un nouveau site de prélèvement d'eau potable P7/2023 – Dépôt de l'étude hydrogéologique – Mandat d'ingénierie – Autorisation;		

2.5 MRC des Maskoutains – Fonds de développement rural (FDR) – Confirmation de subvention pour le projet Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands – Phase 1 – Dépôt

Le conseil a été informé de l'octroi d'une subvention d'un montant de 20 000 \$ de la MRC des Maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural (FDR), pour le projet Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands. Il s'agit de la phase 1 pour l'aménagement du parc Lussier/Principale.

2.6 Association des directeurs municipaux du Québec – Inscription au congrès – Autorisation

Le conseil a autorisé la directrice générale à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), au montant de 566 \$, avant les taxes applicables, qui aura lieu à Québec les 14, 15 et 16 juin 2023 et de rembourser les frais de déplacement admissibles, tel que prévu à la Politique des conditions de travail.

2.7 MRC des Maskoutains – Proposition de service d'archiviste – Non-intérêt pour la période 2023 2024 – Information Et

2.8 Mandat pour le service d'archiviste 2024 – Approbation

Comme plusieurs municipalités, la Municipalité doit implanter le logiciel de gestion des archives pour la mise en place selon la législation et les normes en gestion documentaire et des archives, ainsi que de coordonner le tout avec le calendrier de conservation des documents actifs, semi-actifs et d'archives. Il s'agit d'un mandat d'importance particulièrement pour la première année d'implantation pour la mise en place de la gestion documentaire et des archives, de manière papier et numérique et d'assurer une cohérence avec le réseau informatique et le calendrier de conservation.

La MRC des Maskoutains crée actuellement un service régional des archives pour que les Municipalités puissent bénéficier d'un jour ou deux par semaine d'une technicienne en archive ou d'une archiviste. Le conseil Municipal a refusé l'offre pour le service régional des archives de la MRC des Maskoutains pour les années 2023 et 2024.

Mais puisque la Municipalité comprend l'importance de se conformer et de mettre à l'ordre ses différents systèmes de gestion documentaire et d'archives, elle a préféré donner un mandat, à raison d'un jour par semaine pour l'année 2024, à madame Sylvie Vanasse, pour effectuer le mandat des archives, comme celle-ci a les connaissances et l'expérience, avec 33 ans d'ancienneté à la Municipalité pour réaliser ce projet.

2.9 Desjardins – Emprunt temporaire – Travaux financés en partie par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Autorisation

La Municipalité a réalisé les projets prévus et qui bénéficie de la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023), confirmé par le gouvernement. Il faut effectuer les travaux pour faire les redditions et par la suite le versement sera émis par le gouvernement du Québec, au plus tard le 15 mars 2024. La Municipalité peut, pour un besoin en liquidité, en attente du versement de la subvention par le gouvernement, décréter par résolution un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses des projets.

Dans ce cas, le conseil a autorisé à ce que la Municipalité effectue un emprunt temporaire au montant de 1 060 699 \$, représentant le coût des travaux prévus en vertu de la programmation numéro 2 du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023), et ce, jusqu'à la date de réception de la subvention attendue au plus tard le 15 mars 2024, auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton au taux variable en vigueur, applicable sur la portion des montants réels versés.

2.10 Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels – Abolition

Le 4 octobre 2022, la Municipalité se conformait à la loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, par la création d'un Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Cependant, pour les petites municipalités de 50 salariés et moins, ce comité n'est plus requis depuis 1^{er} juin 2023. Le conseil a aboli le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

2.11 Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe – Modification des autres considérations faisant partie de la résolution numéro C-11-09-17, relativement au protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services – Addenda – Approbation

La Municipalité et le Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe ont des ententes de partage qui viennent à échéance le 30 juin 2023. Les parties ont procédé à une reconduction par avenant pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028. Le conseil a approuvé l'addenda qui traite des échanges de services pour les infrastructures de loisirs respectifs à chacun afin de permettre leur utilisation et la gestion des entretiens.

2.12 Projet Bédard – Demande de participation aux coûts des infrastructures – Information

La Municipalité a informé qu'elle est prête à procéder à la mise en place d'un règlement et d'une entente, mais uniquement aux fins de cessions d'infrastructures conformes du promoteur à la Municipalité, et ce, en concordance à ce que lesdites infrastructures soient aux normes et réalisées dans les règles de l'art et que la cession soit uniquement au montant d'un dollar (1,00 \$) concernant les infrastructures du développement Bédard à être construit au cours des prochaines années.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a autorisé les achats du mois pour le service incendie avant les taxes applicables, sont les suivants : Le tiers de la formation de pompier 1 pour deux pompiers, au montant de 869,55 \$ chacun, un outil Denver, au montant de 425 \$ et six paires de gants, au montant de 135 \$, chacune.

3.3 Incendie – Aide-préventionniste – Contrat temporaire – Embauche

Le conseil a approuvé l'embauche temporaire de monsieur Jérémie Caron, à titre d'aide préventionniste, à raison de 4 heures par semaine, au taux horaire de 18,50 \$, pour un maximum de 64 heures, afin d'atteindre le nombre d'inspections annuelles requises au Schéma de couverture de risques incendie révisé.

3.4 Incendie – Caserne couvre vitres – Ratification

Le conseil a autorisé l'achat de couvre-fenêtres à la caserne pour les sections toilettes et douches face à la rue, afin de rendre les fenêtres opaques pour les passants, auprès d'Idée Graphik, incluant le graphisme, la conception, l'installation et les matériaux au montant de 932,50 \$, avant les taxes applicables.

3.5 MRC des Maskoutains – FRR4 – Demande d'aide financière – Étude de regroupement des services de sécurité incendie – Abrogation de la résolution numéro 147-05-2023 – Adoption

Le conseil a autorisé le dépôt du projet pour une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) par la MRC des Maskoutains. La Municipalité a informé les partenaires de l'étude qu'elle n'a pas l'intention, à ce stade-ci, de se regrouper, mais qu'elle participera à l'étude pour le regroupement de services de sécurité incendie, afin d'en voir les scénarios. Cette étude est également planifiée au Schéma incendie révisé de la MRC des Maskoutains

3.6 Ville de Saint-Hyacinthe – Entente HAZ MAT – Approbation

Le conseil a autorisé l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et les municipalités participantes, pour l'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie, dans le cadre des services de matières dangereuses HAZ MAT et pour le sauvetage sur plan d'eau et sauvetage sur glace.

4.1 MTQ – Demande d'intention de renouvellement – Approbation

Suite à une demande du ministère des Transports du Québec (MTQ), le conseil a déclaré son intention d'offrir le contrat de déneigement et de déglacage pour la rue Principale et la possibilité d'y ajouter la 1^{re} Avenue, pour la période du 25 octobre 2023 au 10 avril 2024. Aussi la Municipalité a demandé une indexation annuelle si le MTQ désire appliquer le renouvellement de deux années supplémentaires.

4.2 MRC des Maskoutains – Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham – Projet de développement d'une piste cyclable en site propre – Appui

Le conseil a appuyé la MRC des Maskoutains dans sa demande initiale au ministère des Transports et de la Mobilité durable de se porter acquéreur du tronçon ferroviaire nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 kilomètres, afin que les MRC des Maskoutains, de Rouville et de Brome-Missisquoi puissent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale.

5.3 Règlement numéro 604-2023 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau rivière Chibouet, branches 123 et 124 – Avis de motion et projet de Règlement – Dépôt

Avis de motion est donné et dépôt du projet de Règlement numéro 604 2023 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau rivière Chibouet, branches 123 et 124. Des copies sont disponibles à l'attention du public et le projet de Règlement sera également à la disposition du public sur le site Internet de la Municipalité.

5.4 Règlement numéro 606-2023 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau Petit-Ledoux, branche 1 et le cours d'eau rivière Chibouet, branches 42 et 47 – Avis de motion

Avis de motion est donné et dépôt du projet de Règlement numéro 606-2023 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau Petit-Ledoux, branche 1 et le cours d'eau rivière Chibouet, branches 42 et 47. Des copies sont disponibles à l'attention du public et le projet de Règlement sera également à la disposition du public sur le site Internet de la Municipalité.

5.5 OBV Yamaska – AGA du 15 juin 2023 – Nomination et autorisation

Le conseil a nommé monsieur Pierre Paré, conseiller, à titre de représentant de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, pour l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'OBV Yamaska, le 15 juin prochain et a autorisé son inscription et ses dépenses liées.

5.6 Mandat d'arpentage et de relevé pour le puits d'essai – Mandat à François Malo – Ratification

Le conseil a ratifié la dépense effectuée pour l'octroi du mandat d'arpentage pour effectuer les relevés requis aux puits et aux piézomètres, à monsieur François Malo, Arpenteur-Géomètre, au montant de 750 \$, avant les taxes applicables.

6.1 FADOQ Régionale Richelieu-Yamaska – Rallye intergénérationnel régional – Demande de partenariat – Approbation

Le conseil a autorisé la FADOQ régionale à tenir son rallye de marche intergénérationnelle à Sainte-Hélène-de-Bagot, le 10 septembre 2023 au parc des Plante, et elle pourra utiliser le parcours de marche en place entre le parc Réal-Godin et le parc des Plante, en s'assurant de la sécurité des participants. La Municipalité diffusera l'évènement par les différents médias de la Municipalité à titre de partenaire.

7.1 Règlement numéro 605-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P – Second projet – Adoption

Le conseil a adopté le second projet du Règlement numéro 605-2023 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P » et a aussi autorisé qu'il soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

7.2 Projet patrimoine – Photographie – Approbation

ET

7.3 Projet patrimoine – Graphisme pour mise à jour du dépliant – Approbation

ET

7.4 Projet patrimoine – Fanions promotionnels du circuit patrimonial – Approbation

Dans le cadre du projet de mise en valeur du patrimoine en cours, la Municipalité a décidé de faire des bonifications sur la rue Principale, entre autres par l'ajout de fanions. Elle fera également un nouveau dépliant du circuit patrimonial, des photos pour le site et pour le dépliant, ce dernier étant assujéti à une subvention de la MRC des Maskoutains par le biais du ministère de la Culture;

Le conseil a octroyé le mandat de photographie à Patrick Roger, photographe, au montant de 945 \$, pour 7 heures, un mandat pour le graphisme et l'impression du dépliant patrimonial à Idée Graphik, au montant estimé de 195 \$ pour le graphisme et 696 \$, pour l'impression de 1 000 exemplaires et le contrat pour les bannières et supports à Version Image Plus, au montant estimé de 4 314,60 \$, pour 23 fanions et 14 structures, ainsi que le mandat pour le graphisme du fanion patrimonial à Idée Graphik, au montant estimé de 250 \$, le tout avant les taxes applicables.

8.1 Fuite de conduite – Rue Principale hauteur du 685 – 29 avril 2023 – Ratification

ET

8.2 Fuite de conduite – Rue Principale hauteur du 685 – 10 mai 2023 – Ratification

Le conseil a ratifié les dépenses faites dans le cadre des réparations d'urgence des fuites du 29 avril et du 10 mai 2023 sur la rue Principale.

9.1 Demande de partenariat – Évènement d'improvisation pour une levée de fonds – Approbation

Le conseil a approuvé exceptionnellement le prêt de la salle du chalet des loisirs gratuitement pour le samedi 26 août 2023 pour l'organisation de l'évènement « Back in time 1990 match d'improvisation amicale avec les anciens joueurs de la L.A.I.T de Saint-Hyacinthe », selon certaines conditions. L'objectif de l'évènement, en plus d'être rassembleur, permettra la levée de fonds pour les enfants qui sont dans le besoin alimentaire de l'école primaire Plein-Soleil. La Municipalité s'est aussi engagée à faire la promotion de l'évènement dans ses médias.

10.1 Installation d'un nouveau site de prélèvement d'eau potable P7/2023 – Dépôt de l'étude hydrogéologique – Mandat d'ingénierie – Autorisation

Le conseil a pris acte du rapport de l'entreprise Richelieu Hydrogéologie inc., à l'égard du puits P7/2023. Le conseil a alors autorisé d'entreprendre les démarches nécessaires pour mettre en œuvre le projet du puits P7/2023, afin de faire l'ajout d'une nouvelle source de prélèvement d'eau potable.

Un contrat a été octroyé à la firme d'ingénierie WaterOClean pour la réalisation de la phase 1 du projet, soit notamment de préparer la conception et la préparation technique pour le puits, la ligne d'amenée et les aménagements nécessaires à l'usine de filtration, en plus de la demande d'autorisation pour le prélèvement, l'aménagement du puits et de la ligne, ainsi que la modification d'autorisation ministérielle pour l'usine de filtration, ainsi que de fournir les informations techniques et l'évaluation financière pour la demande d'aide financière, au montant de 48 000 \$, avant les taxes applicables.

Le conseil a aussi autorisé l'envoi pour la demande d'autorisation ministérielle pour les nouveaux éléments et la demande de modification de l'autorisation ministérielle pour l'usine de filtration d'eau potable auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ainsi que l'envoi d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le projet d'installation d'un nouveau site de prélèvement d'eau potable.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
LE MARDI 20 JUIN 2023 SUR UNE DEMANDE
DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

La soussignée donne avis public qu'une séance de consultation publique se tiendra le mardi 20 juin 2023, à 18 h, au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot. Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19-1), le Comité de démolition de Sainte-Hélène-de-Bagot sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le même jour, à la même heure. Cette réunion sera ouverte au public.

La demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 568-2020 pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment résidentiel de type unifamilial isolé, sis sur le lot désigné comme étant le numéro 1 956 848 du cadastre du Québec, situé au 375, 6^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Micheline Martel, OMA, directrice générale
et greffière-trésorière
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
Par courriel à dg@sainte-helenedebagot.com
Par la poste au 421, 4^e Avenue,
Sainte-Hélène-de-Bagot, Québec J0H 1M0

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 juin 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
LE MARDI 20 JUIN 2023 SUR UNE DEMANDE
DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

La soussignée donne avis public qu'une séance de consultation publique se tiendra le mardi 20 juin 2023, à 18 h 15, au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot. Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19-1), le Comité de démolition de Sainte-Hélène-de-Bagot sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le même jour, à la même heure. Cette réunion sera ouverte au public.

La demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 568-2020 pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment résidentiel de type unifamilial isolé, sis sur le lot désigné comme étant le numéro 1 956 847 du cadastre du Québec, situé au 680-682, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Micheline Martel, OMA, directrice générale
et greffière-trésorière
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
Par courriel à dg@sainte-helenedebagot.com
Par la poste au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot,
Québec J0H 1M0

L'immeuble visé par la demande est un immeuble patrimonial et pour cette raison, conformément à l'article 147.0.7 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition tiendra une audition publique en date et heure inscrites au présent avis pour expliquer ce projet de démolition.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 juin 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

1. Adoption du second projet de Règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 juin 2023, le conseil a adopté par résolution, le second projet de Règlement numéro 605-2023 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P* ».

2. Objet du second projet de Règlement

Comme son titre l'indique, l'objet de ce second projet de Règlement est d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P située en bordure de la rue Principale et de la 5^e Avenue, voir la figure ci-jointe. Ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3. Demande de participation à un référendum

La disposition contenue dans le second projet de Règlement peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande peut provenir de la zone concernée 205-P et des zones contiguës à celle-ci. La demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

4. Description de la zone concernée et des zones contiguës

La délimitation de la zone concernée 205-P et des zones contiguës 103, 106, 107, 108, 110, 112-P, 113, 114-P, 204, 206, 302-P, 303 et 304 est illustrée sur le croquis joint au présent avis.



Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau municipal au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

La demande doit être transmise par la poste au bureau municipal à l'adresse suivante :

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
421, 4^e Avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Ou par courriel à l'adresse dq@sainte-helenedebagot.com

5. Personnes habiles à voter

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 6 juin 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

1. Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
2. Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec;
3. Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 6 juin 2023, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

6. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet de Règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux. Il peut également être consulté, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, sur les heures d'ouverture. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 7^e jour du mois de juin 2023



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

LE COMITÉ DES



LOISIRS
S T E - H É L È N E

VOUS INVITE

LA FÊTE NATIONALE À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT LE SAMEDI 24 JUIN

15 h 00 à 18 h 00 :

Maquillage, mascotte, jeu gonflable et kiosque de barbe à papa

15 h 00 à 16 h 15 :

Spectacle pour enfants de **Jimmy Stratosphère**



Dès 16 h 30 :

Souper Hot-Dog

19 h 00 à 20 h 00 :

Danse country

20 h 00 à 21 h 30 :

Animation

21 h 45 à 22 h 15 :

Prestation live du groupe **Bonté Divine**



22 h 30 :

Feux d'artifice offerts par
la Municipalité de Sainte-Hélène
et ses généreux donateurs



23 h 00 :

Prestation du groupe **Bonté Divine**,
danse et animation

Bénévoles recherchés :

Communiquez avec Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)

MERCI À NOTRE COMMANDITAIRE PRINCIPAL :

Water Clean

3566 Boulevard Sainte-Rose
Laval (Québec) H7P 4K6
Tél: (514) 926-6261



LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN ARRIVE À GRANDS PAS

Nous tenons à souligner les commanditaires et donateurs qui, par leur contribution, nous permettront d'illuminer cette soirée par de magnifiques feux d'artifice. *Au nom du conseil municipal et des citoyens, merci*

PLATINE

WaterClean

3566 Boulevard Sainte-Rose
Laval (Québec) H7P 4K6
Tél: (514) 926-6261

OR



TOITURES
DURATEK INC
LA RÉFÉRENCE EN TOITURE DEPUIS 1980
791 RUE PAUL-LUSSIER
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

PROMUTUEL
ASSURANCE
BAGOT

OR

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
UNI-PRO ^{MC}
LA FORCE
MÉCANIQUE
450-381-AUTO
844 Paul Lussier, Parc industriel Ste-Hélène

PAVAGE DRUMMOND INC.
819-472-4602

NORDMEC

ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ
MUNICIPALE & INDUSTRIELLE ■ 819 429-5555 ■ INC.



**SIMON-PIERRE
SAVARD-TREMBLAY**
DÉPUTÉ DE SAINT-HYACINTHE-BAGOT

En toute indépendance

450 771-0505

simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Ph.D.

V.P. Comité permanent du commerce international

V.P. Groupe interparlementaire Canada États-Unis

**BLOC
Québécois**



**MICHEL
BROUILLARD**



**SERVICES
SPÉCIALISÉS
REMO**



LA SOLE^{INC}

FABRICANT DE MACHINERIE AGRICOLE



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN^{INC.}



Agiska
Coopérative



ARGENT



ARGENT



**RICHELIEU
HYDROGÉOLOGIE**



ARGENT



BRONZE

Meunerie Saint-Hugues
Excavation Sylvain Plante et fils inc.
Ferme Belvaldale S.E.N.C.
Les Entreprises J et L Smith inc.
Moteur électrique Bisailon inc.
Irrigation Marcel Girard et fils
Ferme C. et J. Belval S.E.N.C.
Péto-Canada
Alain Delorme, urbaniste
Ferme J.T. Chagnon et fils inc.
Léon Lapierre

Gérard Dion & fils inc.
Ferme PGA Paré inc.
Réjean Rajotte, maire
Carrière d'Acton Vale Itée
Idée Graphik
Germain Larivière
Ferme Lépine inc.
Arthur Roy
Luc Déry terrassement inc.
Ferme J-C et Gaby Belval
Marcel Lapierre



**Un merci particulier à monsieur
ANDRÉ LARAMÉE
qui nous permet d'utiliser
une parcelle de son terrain
pour le lancement des feux d'artifice
chaque année.**

La municipalité VOUS INFORME

IL Y A LE FEU ET LES POMPIERS SONT HEUREUX! MAIS POURQUOI ?

Parce qu'ils sont en simulation et qu'aucune vie n'est en danger.

L'objectif de cette équipe est de sauver des vies, mais le plus grand plaisir des pompiers de notre service incendie, c'est de savoir que vous n'êtes pas en péril et que votre sécurité est assurée.

Il est de la responsabilité de chaque citoyen de prévenir les risques d'incendie. Nous vous invitons à consulter le Règlement et les conseils de prévention sur le site Internet de la Municipalité. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à communiquer aux numéros de référence. Chaque geste est important pour prévenir un incendie.

Des visites de préventions aux résidences sont aussi prévues en concordance avec le Schéma de couverture de risques incendie. Cet été, pour accompagner notre préventionniste, un employé temporaire s'ajoutera à l'équipe afin d'augmenter le nombre de visites obligatoires à effectuer. Merci de votre collaboration.

À l'heure d'écrire ces lignes le 13 juin, l'avis gouvernemental d'interdiction de feux à ciel ouvert est levé pour notre région.

Restez à l'affût, car des changements gouvernementaux peuvent survenir à tout moment. Et surtout, soyez très prudent! Pour connaître les avis d'interdiction, visitez le site SOPFEU.



CALENDRIER COLLECTES 2023

D Déchet
 R Recyclable
 O Organique
 F Férié
D Collecte des résidus domestiques dangereux
 C Collecte des gros rebuts

JUIN							JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3					1		
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
25	26	27	28	29	30		²³ ₃₀	²⁴ ₃₁	25	26	27	28	29

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
 384, 6^e Avenue | 450 791-2455 poste 2300
 Mercredi 19 h à 21 h | Samedi 9 h 30 à 11 h 30

Horaire - Saison estivale
 (du 21 juin au 6 septembre)

Mercredi 19 h à 21 h | Samedi fermé



BONNE NOUVELLE POUR LE SKATE PARK !

Le skate park est ouvert, avec des modules restaurés et quelques nouveautés.

Amusez-vous et surtout soyez prudent!



ATTENTION - AVIS DE NON-UTILISATION POUR LE DEK HOCKEY

Le jeu de dek hockey n'est toujours pas ouvert au public.

La Municipalité n'a pas annoncé l'ouverture, car il manque une clôture. Elle est achetée, mais nous attendons sa livraison. Cette clôture est obligatoire pour nos assurances et veiller à la sécurité entre les jeux de dek hockey et le skate park.

Nous vous aviserons dès que le jeu de dek hockey sera ouvert au public.



Sainte-Hélène-de-Bagot

Le 25 mai 2023 a eu lieu le dernier souper FADOQ avant la saison estivale. Nous nous sommes installés sur la grande galerie de notre beau presbytère pour « pique-niquer » dans une ambiance conviviale. Malgré le petit vent frisquet, le souper fut apprécié.

Joignez-vous à nous pour les voyages d'une journée les 6 juillet, 6 août et 6 septembre prochain. Information : madame Gisèle Laliberté au 450 791-0304 ou au 1glali@sogetel.net.

En terminant, nous vous souhaitons un bel été, profitez de tous les beaux moments...vive la vie!

Jocelyne Jodoin, présidente



**ANNIVERSAIRES
MOIS DE JUILLET**

Mme Lise Lapierre	01
Mme Thérèse Hébert	06
M. Robert Forest	08
Mme Madeleine Rondeau	12
Mme France Vachon	15
M. Gérard Belval	16
Mme Renée Gagnon	19
M. Jacques Chagnon	20
M. Roger Plante	21
Mme Ghislaine Pomerleau	26
Mme Isabelle Petit	27
Mme Laurette Roy	30



**ANNIVERSAIRES
MOIS D'AOÛT**

M. Robert Cabana	10
M. Laurent Graveline	12
M. Claude Larivière	13
M. Thierry Vallélian	16
M. Jacques Lefebvre	20
M. Rémi Fournier	21
Mme Jocelyne Jodoin	21
M. André Fafard	22
Mme Ginette Gendron	24
Mme Christiane Gaudette	29
M. Guy Beaudoin	30



CAMP DE JOUR REMERCIEMENTS



Encore cette année, le Comité des loisirs souhaitant offrir une programmation variée et complète aux utilisateurs du service du camp de jour de Sainte-Hélène, a fait appel aux entreprises locales afin de bien remplir cette mission. Grâce à leur généreuse contribution, il est possible d'offrir des activités gratuites, et ce, à tous les utilisateurs du camp de jour.

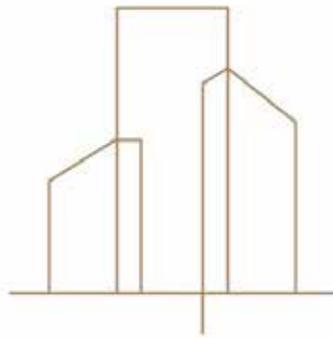
Le Comité des loisirs Ste-Hélène souhaite remercier :



Desjardins

Caisse de la Vallée d'Acton





GROUPE
VISION DR



Abattoir
L.G. HÉBERT
et fils





REMERCIEMENTS



Agiska Coopérative de Sainte-Hélène
Club FADOQ de Ste-Hélène Yamaska-Richelieu
Petro-Canada de Sainte-Hélène

SOCCER FUTSAL : SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT REMPORTE ENCORE LA 1^{ÈRE} PLACE CETTE ANNÉE!

Le dimanche 7 mai dernier s'est déroulé le tournoi de soccer futsal, 5 vs 5, à La Présentation. Cet événement a été organisé par monsieur Cédric Plourde de l'Académie de soccer les légendes. Chez les plus jeunes : il y avait 2 équipes de Ste-Hélène. Une des équipes de Ste-Hélène a perdu en finale dans un match très serré. Nous souhaitons féliciter Mathis Senez qui a été nommé meilleur joueur du match. L'équipe des plus vieux, quant à elle, a donné une performance exceptionnelle. L'équipe des 8 à 12 ans de Sainte-Hélène-de-Bagot a remporté la 1^{ère} place dans sa catégorie. Une mention toute spéciale a été donnée à Samuel Daigle pour le meilleur buteur du match. Bravo aux équipes!



ÉVÈNEMENT BACK TO THE 1990'S IMPROVISATION

Produit et créé par
Philippe Cloutier et Gaétan Montreuil !

avec
les anciens joueurs
de la



de Saint-Hyacinthe

26 août 2023

À 19 h

400, 2^e Rue

Sainte-Hélène-de-Bagot

JOH 1MO

Coût : 10 \$ à l'entrée

Activités multi-âge à partir de 8 ans

Prix de présence / Cantine sur place !

Levée de fonds pour les enfants
dans le besoin alimentaire
de l'école primaire Plein-Soleil
de Sainte-Hélène.

**FAITES-VITE!
PLACES LIMITÉES!**

Nos fiers partenaires pour cet événement :



St-Hugues 450-794-2132



FERRONNERIE
DÉSILETS



819-313-1081



BON CHOIX



LOISIRS
STE-HÉLÈNE



Sainte-Hélène
DE BAGOT

Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e Avenue

CHALET DES LOISIRS 400, 2^e Rue

BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e Avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils
publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot



**ESPACE PUBLICITAIRE DISPONIBLE
DANS LE JOURNAL LE BAGOTIER**

POUR INFORMATION :
Audrey Lapiere 450 381-2908
ou info@ideegraphik.com

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



320, HENRI-PAUL FOREST
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

**Pour vos
assurances,
ça vaut le coup
de comparer.**

beneva

© Beneva inc. 2023 TM Le nom et le logo Beneva sont des marques de
commerce de Groupe Beneva inc. utilisés sous licence.

Anick Forgues
Agente en assurance de
dommages des particuliers*
579 883-9129
assuranceanickforgues.com

* Pour le compte
de Beneva inc.,
agence en
assurance de
dommages



Ferme SECO inc.

Pépinière de plantes pérennes fourragères
& distribution de biochar

Pour tous vos aménagements
✓ de bandes riveraines,
✓ d'haies brise-vents,
✓ d'ilots pollinisateurs,
✓ d'espaces intimes...

fermeseco@hotmail.com
Ventes : 1-450-501-2899
Situé à St-Nazaire d'Acton



**MINI-ENTREPÔTS
— SAINTE-HÉLÈNE —**

☎ 450 381-6664

✉ info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement situé
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**

entrepotstehelene.ca





RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca




ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

☎ 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBO 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

▶ **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot




Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 

RBO 8348-4337-09



Projet clé en main

- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier
Ste-Hélène-de-Bagot, QC, J0H 1M0
Tél : 450-791-2462





NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE

CARBURANTS • MAZOUT • LUBRIFIANTS

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles



AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

CLINIQUE DÉTENTE

Stephanie Demers

Massothérapeute
& Kinésithérapeute

450 278-3264 Clinique Détente Stéphanie Demers
251, 2^e rue, Sainte-Hélène-de-Bagot



ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accèspharma
par Walmart



André
LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251

andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca



**BMR
PRO**

Agiska
Coopérative

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE



Francis Rajotte

450 502-7349

francis@aspirateurfr.com

2720, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe Qc
J2R 1P8



DEGRANDPRÉ
 PUITES - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
 info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**
Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ BONICHOIX



Érablière
L'Autre Versan

- Repas de cabane à sucre
- Traiteur froid et chaud
- Produits de l'Érable
- Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
 350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



SparCanin
 salon de toilettage

Sur rendez-vous **450 779.2988**
 305, rg Deslauriers UPTON

Excavation
Sylvain Plante
 R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

219, Rang Charlotte
 Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
 Terre à jardin
 Terre à gazon tamisée
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0

Relais Routier
Petit
TruckPro

549 3^e RANG,
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT (Qc)
 J0H 1M0
 www.relaispetit.ca

- SERVICES MÉCANIQUES POUR VÉHICULE LOURDS
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE
- MAGASIN DE CHROME
- SERVICES DE ROUTE

RENDEZ-VOUS
450-791-2122



GROUPE
RCA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

rcaelectrique.com
450 791-0114

RCA
 DISTRIBUTION
 ÉQUIPEMENTS DE FERME

RCA
 AGENCE & SÉCURITÉ

ONE BOTTLE
 PRODUITS MÉNAGERS ET CORPORELS

RCA
 ÉLECTRIQUE

RCA
 ÉLECTRIQUE
 BAIE-DU-FÉVRE

RCA
 ÉLECTRONIQUE
 RÉPARATION DE CARTES

RCA
 SOLUTION

LES SURFACES
EPOXIMUM
 PLANCHER EN ÉPOXY CRÉPIS D'ACRYLIQUE



LES JEUDIS GOURMANDS !

À Saint-Nazaire-d'Acton

(à seulement 7 minutes de Ste-Hélène)



AGNEAU / PAINS
BIOLOGIQUES / BISCUITS
BIOLOGIQUES /
VIENNOISERIES



Spécialisé en pain artisanal biologique et en viande d'agneau sans OGM de qualité exceptionnelle.

Jeudi : de midi à 19 h | Samedi : 10 h à 16 h

275, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton
www.fermesautemouton.com | 819 857-0141



- Kiosque de vente à la ferme d'avril à septembre ouvert les jeudis de midi à 20 h
- Paniers de octobre à mars (abonnement requis)

312, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton
www.fermelabourrasque.com | 514-349-0516



LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT
AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE**
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

**LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi**



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

Martin Lussier
Courtier immobilier

Israel Lussier
Courtier immobilier

Jacob Lussier
Courtier immobilier résidentiel

LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,
c'est simple et rapide

Planifiez une rencontre avec une conseillère
ou un conseiller, à distance ou en personne,
à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton  dans AccèsD.



 Desjardins